

Strasbourg, le 4 avril 2018
[tpvs04f_2018.docx]

T-PVS(2018)4

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

38^e réunion
Strasbourg, 27-30 novembre 2018

Réunion du Bureau

Strasbourg, 19 mars 2018

- RAPPORT DE REUNION -

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Citoyenneté démocratique et de la Participation*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Øystein Storkersen, Président du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la première réunion annuelle du Bureau du Comité permanent de la Convention de Berne. Il constate le bon déroulement du programme de travail adopté à la dernière réunion du Comité permanent et l'accumulation de nouvelles plaintes dont la Convention est saisie. Il note que le développement du Réseau Emeraude reste une priorité pour la Convention et souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour garantir à court terme de nouveaux projets et sources de financement pour la promotion des objectifs ambitieux fixés pour le Réseau à l'approche de l'année 2020. Il félicite le Secrétariat pour son dur travail et l'assure de la disponibilité des membres du Bureau pour les conseils et le soutien qui seraient nécessaires dans la mise en œuvre des activités.

L'ordre du jour de la réunion est adopté avec l'ajout d'un élément au point 9 « Questions diverses » (annexe 1).

2. FINANCEMENT DE LA CONVENTION DE BERNE

M. Eladio Fernandez Galiano, Chef du Service Culture, Nature et Patrimoine, présente au Bureau les dernières informations sur la situation financière du Conseil de l'Europe. Il souligne que l'Organisation se heurte à une crise sans précédent depuis sa création en 1949. Il rappelle la décision de la Turquie de mettre fin à son statut de grand contributeur au budget du Conseil de l'Europe dès le début de cette année. Par conséquent, le budget de la Convention de Berne pour 2018 a déjà été réduit de 16 000 € (environ 9 %) en raison des économies demandées partout dans l'Organisation. La coupe transversale a toutefois plus durement frappé le Service Culture, Nature et Patrimoine, dont relève la Convention.

Il rappelle qu'à ce problème s'ajoutent les difficultés financières que subit actuellement le Conseil de l'Europe suite à la décision de la Fédération de Russie de suspendre le versement du reliquat de sa contribution au budget ordinaire pour 2017. De plus, la Fédération de Russie n'a pas encore versé sa participation au budget ordinaire de l'Organisation pour 2018 (la première tranche devait être versée avant le 28 février), les autorités russes n'ont communiqué aucune information sur leurs intentions.

Étant donné les incertitudes actuelles, et comme le budget de la Convention pour le biennium en cours dépend de la contribution du Conseil de l'Europe tant pour le personnel que pour le budget opérationnel, le Secrétariat a décidé de provisoirement reporter à 2019 l'organisation de deux activités (réunion conjointe Convention de Berne - MIKT de la CMS sur l'IKB et un séminaire biogéographique du Réseau Emeraude). Il en résulte aussi un impact sur le personnel, car deux des quatre agents sont rémunérés à partir du Budget ordinaire du Conseil de l'Europe et pourraient être impactés par les réductions d'effectifs prévues dans le cadre des mesures d'urgence.

Mme Iva Obretenova, Secrétaire de la Convention de Berne, présente au Bureau l'état des lieux des contributions volontaires promises et déjà versées à la Convention pour 2018 (annexe 2). Elle annonce également que la nouvelle procédure mise en œuvre en début d'année pour la réception des contributions volontaires pour la Convention fonctionnent bien pour certaines Parties contractantes, mais pas nécessairement pour d'autres. Certains pays ont même peur de perdre les lignes budgétaires prévues pour la Convention en cas de maintien de la procédure de signature des accords officiels. De nombreux pays ont également suggéré que le surcroît de travail administratif pour des montants aussi faibles que 1 000 ou 2 000 € pourrait constituer un obstacle supplémentaire à l'octroi de financements par certaines administrations nationales, et même les inciter à supprimer leur contribution volontaire.

DECISION: le Bureau constate avec inquiétude la situation budgétaire actuelle du Conseil de l'Europe. Il remercie les Etats qui ont déjà envoyé ou promis une CV à la Convention et charge le Président et le Secrétariat de renouveler la demande le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation budgétaire.

Le Bureau charge également le Secrétariat de préparer une note sur la crise actuelle, les perspectives de dotation budgétaire pour la Convention par le Conseil de l'Europe, les fonds nécessaires pour la Convention en 2018-2019 et les manières dont les contributions volontaires peuvent apporter des solutions. Il convient que cette note soit examinée par la prochaine réunion du Bureau et, si nécessaire, qu'une nouvelle demande de contributions volontaires soit diffusée sur la base des éléments présentés dans la note. Le cas échéant, la nécessité d'organiser une réunion extraordinaire du Bureau ou du Comité permanent, ou une consultation électronique des Parties pour trouver des solutions à la crise budgétaire pourra être envisagée.

3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2018 ET QUESTIONS BUDGETAIRES

Le Secrétariat présente les diverses activités organisées par le Secrétariat et celles auxquelles il a participé depuis le début de l'année dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention. La présence de la Convention dans deux manifestations importantes a été particulièrement soulignée.

Le Secrétariat ajoute qu'en raison de la situation budgétaire complexe et incertaine de l'Organisation, il a été décidé de reporter certaines activités jusqu'à nouvel ordre. La réunion des correspondants spéciaux de la Convention de Berne pour la mise à mort illégale d'oiseaux (initialement programmée conjointement avec celle de la MIKT de la CMS) ne pourra pas se tenir comme prévu. Cette décision fait déjà l'objet de discussions avec le Secrétariat de la CMS et vient à point nommé en raison de leurs propres difficultés actuelles, car la CMS recrute actuellement un nouveau coordinateur de la MIKT et manque de temps pour organiser une réunion commune en 2018 en attendant ce recrutement. La réunion commune sera très probablement organisée en 2019.

De plus, l'organisation d'un Séminaire biogéographique du Réseau Emeraude en 2018 est différée jusqu'à nouvel ordre. Il a été décidé que ce séminaire pourrait être organisé en 2019, à condition que les progrès dans la mise en place du Réseau (du point de vue des nouvelles bases de données actualisées et de l'identification de sites supplémentaires) justifient l'événement.

3.1 Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés: conclusions de la réunion

[T-PVS/DE(2018)1 - Agenda]

[T-PVS/DE(2018)8 – Projet de Résolution de renouvellement du DEAP]

Le Secrétariat présente les conclusions de la réunion annuelle du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés.

Le Groupe examine les rapports des 13 expertises sur les lieux réalisées en 2017 dans les espaces dont le Diplôme expire en 2018 et en 2019. La possibilité d'octroyer un renouvellement du Diplôme européen à 3 espaces supplémentaires a été examinée sur la base des rapports annuels présentés par ces espaces et des informations communiquées par les responsables des sites. Ces espaces n'ont pas bénéficié d'une évaluation sur les lieux.

Pour 2018, le Groupe prévoit d'organiser 12 nouvelles expertises sur les lieux dans les espaces dont le Diplôme expire en 2019. Étant donné le grand nombre de missions à réaliser et se fondant sur les expériences positives antérieures, le Groupe a décidé de tenter une réduction des coûts en regroupant les missions organisées dans plusieurs espaces, dans la mesure où l'organisation de telles visites est possible d'un point de vue logistique.

Le Groupe de Spécialistes a également pris d'importantes décisions concernant (1) l'harmonisation des rapports des expertises sur les lieux établis par les experts indépendants par l'adoption d'une liste de contrôle énumérant les points à contrôler lors des missions, et (2) l'harmonisation des conclusions des visites d'évaluation grâce à une note explicative sur ce qu'il convient de qualifier de condition, par opposition à une recommandation dont une proposition de renouvellement serait assortie.

Afin d'encourager les espaces diplômés à soumettre un rapport annuel sur les mesures prises pour se conformer aux conditions et recommandations dont leurs diplômes sont assortis, le Groupe de spécialistes a approuvé la mise en place d'un système de notation qui révélera quels espaces se conforment à leurs obligations de rapport, par opposition à ceux qui prennent des libertés avec cette obligation. Une refonte des pages internet du Diplôme européen et la création d'un tableau de bord reprenant toutes les informations disponibles pour chaque espace diplômé amélioreront la visibilité et renforcera l'obligation des espaces de rendre des comptes.

Le préambule des résolutions adoptées par le Comité des Ministres rappellera également de manière plus explicite les obligations des espaces en matière de respect du Règlement du Diplôme, notamment du point de vue des rapports et de la visibilité.

DECISION: le Bureau exprime sa profonde reconnaissance pour l'excellent travail du Groupe et remercie ses membres, les experts indépendants et le Secrétariat pour leur dévouement. Le Bureau salue tout particulièrement les nouvelles initiatives du Groupe visant à mettre à jour la base de données des espaces diplômés, d'améliorer le respect du règlement par ces derniers et, par conséquent, de préserver le prestige de cette distinction du Conseil de l'Europe.

Le Bureau charge le Secrétariat de faire une présentation détaillée de ces initiatives et outils lors de la prochaine réunion du Comité permanent, afin de promouvoir cette récompense internationale prestigieuse tout en lançant un avertissement aux autorités nationales dont les espaces diplômés ne respecteraient pas les obligations dérivées du Diplôme.

Enfin, le Bureau approuve les projets de résolutions pour le renouvellement du Diplôme européen en faveur de 16 espaces (document T-PVS/DE(2018)8) et charge le Secrétariat de communiquer ces Résolutions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour adoption officielle.

3.2 Espèces exotiques envahissantes: préparatifs de la réunion du Groupe restreint sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)

[T-PVS/Agenda(2018)3 – Projet d'ordre du jour]

Le Secrétariat présente le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe restreint d'experts des EEE, qui se réunit une année sur deux, en alternance avec le Groupe d'experts complet. Il rappelle que ce Groupe restreint d'experts rassemble des représentants d'un petit nombre de Parties contractantes à la Convention, de la CSE de l'UICN et de la Commission européenne.

Lors de sa prochaine réunion, à Rome, le Groupe étudiera les meilleures options disponibles pour les travaux et les activités normatives de la Convention dans des domaines tels que le commerce électronique et les EEE, et comment améliorer l'efficacité de la communication sur les EEE sous l'angle de la grave menace qu'elles constituent aujourd'hui pour la diversité biologique. Il examinera également comment la Convention devrait suivre l'évolution de la mise en œuvre des divers Codes de conduite sectoriels adoptés ces 10 dernières années, et comment le problème des agents pathogènes de la vie sauvage et des EEE, notamment chez les amphibiens et les reptiles, peut être traité.

DECISION: le Bureau salue les idées à examiner lors de la prochaine réunion du Groupe restreint d'experts et décide qu'après une décennie de travail normatif dans ce domaine il convient d'étudier comment mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes et orientations.

Le Bureau remercie chaleureusement la CSE de l'UICN pour les longues années de soutien constant et d'implication dans les travaux de la Convention sur cette problématique et reconnaît sa précieuse contribution apportée par plusieurs Parties par l'intermédiaire de leurs experts nationaux très actifs au sein du Groupe restreint.

3.3 Mise à mort illégale d'oiseaux: avancement des préparatifs du lancement du tableau de bord IKB

Le Secrétariat indique que la réunion conjointe Berne/CMS sur l'IKB est certes reportée à 2019, mais qu'il a déjà lancé les travaux sur la mise en œuvre de la Recommandation n° 196 (2017) sur l'élaboration d'un Tableau de bord pour mesurer les progrès de la lutte contre la mise à mort, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages. Les négociations se poursuivent entre le Secrétariat de la Convention de Berne, la CMS et le CMSC sur l'élaboration et le lancement d'un outil en ligne de rapports sur le tableau de bord, avec des caractéristiques spécifiques conformes au mandat donné pour son déploiement dans la Recommandation n° 196. Quelques Parties contractantes se sont déjà portées volontaires pour tester l'outil avant son lancement.

DECISION: le Bureau prend note des progrès en vue du lancement du tableau de bord IKB et de l'état de la collaboration avec la CMS et le WCMC. Il donne son accord pour que la prochaine réunion commune du Réseau des Correspondants spéciaux de Berne et de la Task Force MIKT de la CMS se tienne en 2019 et analyse les conclusions du premier exercice de rapports sur le tableau de bord, qui sera mené en 2018-2019.

Le Bureau rappelle que la mise en œuvre du tableau de bord est très pertinente et utile dans les efforts d'éradication du phénomène de la mise à mort illégale d'oiseaux car tous les pays d'Europe sont concernés à des degrés divers. Le Bureau prie instamment toutes les Parties contractantes de participer pleinement à l'exercice de rapports sur le tableau de bord dès son lancement.

3.4 Mise en place du Réseau Emerald: état d'avancement, activités pour 2018

Le Secrétariat annonce que, depuis le début de l'année, il a programmé avec prudence les activités afférentes au développement du Réseau Emerald, car il faut accorder la priorité aux rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012). Suite aux nominations comme sites candidats et aux adoptions de sites Emerald par la 37^e réunion du Comité permanent, le Secrétariat a reçu des bases de données actualisées de l'Arménie, du Bélarus, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la Norvège et de la Fédération de Russie.

Le soutien apporté au processus de mise en place du Réseau Emerald par l'Agence européenne pour l'Environnement dans le cadre du projet SEIS EAST II de l'IEV s'est avéré essentiel. En 2018, il permettra d'organiser un séminaire d'évaluation biogéographique du Réseau Emerald pour estimer le caractère suffisant des réseaux du Belarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine dans la sauvegarde à long terme des oiseaux. Ce séminaire se tiendra les 22 et 23 mai à Kiev.

Par ailleurs, Andorre prépare activement des bases de données sur ses parcs naturels qui pourraient être prochainement proposés comme sites du Réseau Emerald. Une assistance technique supplémentaire serait utile, et une mission d'experts sera organisée dès que la situation financière sera clarifiée.

Le logiciel de présentation du Réseau Emerald attend lui aussi une clarification de la situation financière. En consultation avec l'Agence européenne pour l'Environnement, et grâce au concours d'experts internationaux, il est d'ores et déjà possible d'élaborer les spécifications pour l'alignement du logiciel de présentation du Réseau Emerald sur celui de Natura 2000. Un plan d'investissement sur 3 ans pour que cet alignement intervienne dès 2020 sera alors décidé.

DECISION: le Bureau salue les progrès réalisés dans la mise en place du Réseau Emerald ainsi que le soutien essentiel et constant de l'AEE et du Centre thématique européen pour la diversité biologique dans ce processus.

Le Bureau prie instamment toutes les Parties contractantes concernées d'intensifier leurs efforts et de présenter des bases de données actualisées afin d'atteindre un niveau pleinement suffisant dans leurs réseaux respectifs.

3.5 Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012): état de préparation des ateliers de renforcement des capacités

En 2018, les progrès en vue d'un lancement de l'exercice de rapports en titre de la Résolution n° 8 (2012) sont une priorité du Secrétariat, car l'outil de rapports et les documents d'appui doivent être prêts pour la fin de l'année. L'Agence européenne pour l'environnement soutiendra l'organisation en 2018 de deux ateliers de formation sur les rapports titre de cette Résolution n° 8 (2012).

Les préparatifs du premier atelier avancent bien ; il se tiendra les 17 et 18 avril à Copenhague. L'AEE couvre les dépenses des participants des 6 pays du Partenariat oriental, et le Conseil de l'Europe couvre ceux des participants d'autres Parties contractantes extérieures à l'UE et de pays observateurs. Le taux de participation est très satisfaisant : 13 Parties se sont déjà inscrites.

Le premier atelier offrira aux participants l'occasion de se familiariser au format des rapports, de découvrir l'expérience de deux pays de l'UE en la matière et d'obtenir des orientations sur les exigences des rapports sur les données spatiales.

Concernant l'outil de rapports, le Secrétariat prévoit d'informer l'AEE fin mars sur les besoins d'adaptation, et de veiller au suivi sur les aspects techniques avec les collègues de l'AEE en marge de l'atelier de formation. Parallèlement, le Secrétariat travaille à l'adaptation du document de référence sur les rapports et prévoit de le publier sur le portail du Réseau Emeraude.

DECISION: le Bureau se félicite de l'organisation de ces importants ateliers de renforcement des capacités et de l'étroite collaboration avec les Parties, le CTE/DB et l'AEE, dans la perspective du lancement du mécanisme de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012). Le Bureau lance un appel pour que toutes les Parties contractantes concernées participent aux ateliers.

3.6 Changement climatique et zones protégées: préparatifs de la réunion commune des deux Groupes d'experts

Le Secrétariat indique qu'il a lancé l'organisation de la réunion commune du Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques et de celui du Changement climatique et la diversité biologique. La réunion traitera essentiellement des points suivants :

- organisation des rapports sur les progrès dans l'application des normes de la Convention sur le terrain ;
- partage d'expérience sur le CC et la gestion adaptative des ZPs ;
- synergies entre la Convention et l'Accord EUR-OPA Risques majeurs dans le domaine des solutions fondées sur la nature ;
- comment la sauvegarde de la diversité biologique est intégrée dans les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.

DECISION: le Bureau prend note de la planification de la réunion commune et encourage les Parties à y participer par des exemples d'intégration des questions de diversité biologique dans les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique, en fournissant des exemples de bonnes pratiques dans la gestion du changement climatique et de ses impacts, y compris sur les zones protégées.

Le Bureau encourage en outre le Secrétariat à inviter les Parties à participer à l'élaboration de la note de synthèse et du projet d'ordre du jour de la réunion.

3.7 Forêts anciennes : possibilités de coopération avec la *Wild Europe Initiative*

Le Secrétariat communique les conclusions d'une réunion organisée en janvier avec la Wild Europe Initiative ainsi que les faits nouveaux signalés par l'Initiative concernant ses activités emblématiques sur les forêts anciennes, la section européenne d'un projet mondial pour les forêts primaires, la sauvegarde des grands carnivores, etc.

DECISION: le Bureau salue les propositions de coopération entre la Convention et la *Wild Europe Initiative*, et notamment le partage des bases de données du Réseau Emeraude pour faciliter l'identification des habitats susceptibles d'appartenir aux *forêts anciennes*.

Le Bureau charge le Secrétariat de maintenir le contact avec l'Initiative pour voir comment cette collaboration peut être développée dans l'intérêt mutuel des deux organisations.

3.8 Plan d'action paneuropéen de sauvegarde de l'esturgeon

Le Secrétariat informe le Bureau de l'initiative de la *World Sturgeon Conservation Society* (WSCS) et du WWF, qui préparent actuellement un plan d'action paneuropéen pour l'esturgeon. Le projet de document sera communiqué aux experts de l'espèce de tous les pays de l'aire de répartition de l'Esturgeon d'Europe afin d'obtenir des observations techniques, et sera ensuite présenté lors d'une conférence organisée conjointement par la Présidence autrichienne de l'UE et la Commission internationale pour la protection du Danube, les 9 et 10 juillet à Vienne.

L'objectif général de la conférence sera de réunir les institutions et experts concernés pour un échange d'informations à jour sur les initiatives de sauvegarde de l'esturgeon, et sur les lacunes qui restent à combler afin d'améliorer la conservation et la restauration de l'espèce au niveau paneuropéen.

DECISION: le Bureau salue l'initiative de l'élaboration par le WWF et la WSCS d'un Plan d'action paneuropéen pour la sauvegarde de l'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*). Il ajoute qu'il existe incontestablement les possibilités de renforcer les activités de sauvegarde de l'espèce au plan national.

Le Bureau souligne l'importance de permettre aux experts des Etats parties à la Convention de faire des commentaires et de contribuer au document avant sa présentation pour adoption au Comité permanent de la Convention de Berne pour en devenir la norme officielle. Il charge le Secrétariat d'informer toutes les Parties contractantes de l'organisation de cette conférence spécifique par la Présidence autrichienne de l'UE à Vienne, en juillet, où le Plan d'action sera présenté et vous les experts nationaux pourront apporter leur contribution au document. Le Secrétariat est également chargé de diffuser, dès qu'il sera prêt et en coordination avec les auteurs, le projet de document auprès de toutes les Parties contractantes pour avis et commentaires en vue de la réunion de septembre du Bureau.

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION: RAPPORTS BIENNAUX ET ORS

Le Secrétariat annonce au Bureau que les courriers priant les Parties d'envoyer leurs rapports biennaux pour la période 2015-2016 sont partis en janvier 2018, suite à la création des questionnaires pour les Rapports biennaux 2015-2016 dans le système ORS.

Plusieurs Etats parties à la Convention membres de l'UE demandent de clarifier si elles doivent soumettre un rapport bisannuel, ou si les rapports élaborés dans le cadre du système HABIDES + de l'UE suffisent désormais.

Le Secrétariat a prévu de rencontrer ses collègues de la DG Environnement, à la Commission européenne, au mois de mai pour clarifier la situation avant de présenter une éventuelle réponse définitive à cette question lors de la prochaine réunion du Comité permanent, fin 2018.

DECISION: le Bureau prend acte des informations présentées et se félicite de la poursuite des discussions entre le Secrétariat de la Convention et la DG Environnement. Il salue l'organisation de la réunion de coordination et charge le Secrétariat d'examiner notamment comment des questions non couvertes par le système actuel de rapports Habides + pour les Etats membres de l'UE, comme la

fauconnerie, les espèces de poissons, les langues, etc. peuvent être réglées afin que les rapports de toutes les Parties soient suffisants et correspondent aux critères et aux exigences que la Convention fixe pour toutes ses Parties.

5. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: DOSSIERS (CF. NOTE CI-APRES)

[T-PVS/Notes(2018)1 – Résumé des dossiers et des plaintes]

[T-PVS/Inf(2018)1 – Registre des dossiers de la Convention de Berne]

5.1 Sites spécifiques - Dossiers ouverts

➤ 2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra –Via Pontica

DECISION: le Bureau se félicite des progrès dans l'organisation de la mission d'évaluation sur les lieux. Il remercie les autorités nationales d'accepter le report de la visite au printemps 2018.

Le Bureau examine et approuve le projet de mandat de cette mission. Il attend avec intérêt les conclusions et recommandations qui seront formulées à l'issue de la mission.

➤ 2012/9: dégradations alléguées sur les plages de pont de ZPS de Fethiye et de Patara (Turquie)

DECISION: le Bureau déplore l'absence de réponse des autorités turques.

Il charge le Secrétariat de rappeler aux autorités qu'à la 37^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne elles se sont engagées à présenter un plan d'action clair ainsi qu'un calendrier pour la mise en œuvre de tous les paragraphes du dispositif des Recommandations n^{os}182 et 183 de 2015. Le Bureau espère que les prévisions de mise en œuvre et le calendrier seront communiqués au Bureau à temps pour sa prochaine réunion, en septembre 2018.

➤ 2013/1: installations hydroélectriques sur le territoire du Parc national de Mavrovo (« L'ex-République yougoslave de Macédoine »)

[T-PVS/Files(2018)14 – Rapport du gouvernement]

DECISION: le Bureau remercie les autorités nationales pour le rapport et se félicite du rétablissement de la communication entre le Secrétariat et le nouveau correspondant national pour la Convention.

Le Bureau rappelle en outre que le Lynx des Balkans est officiellement inscrit à l'Annexe II de la Convention de Berne depuis le 8 mars 2018.

Le Bureau constate que, si les deux projets publics de grandes centrales hydroélectriques sur le territoire du parc ont été suspendus, les effets cumulés des petites centrales actuellement en construction ou envisagées ne semblent pas avoir été pris en compte. Il rappelle qu'aux termes de la Recommandation n^o184 (2015) l'évaluation environnementale stratégique du secteur doit examiner « spécifiquement les impacts cumulés de toutes les activités d'aménagement sur le territoire du parc ... ».

Le Bureau charge le Secrétariat d'inviter les autorités nationales à fournir des informations claires ainsi qu'un calendrier précis sur l'élaboration de l'évaluation environnementale stratégique du parc, et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Recommandation.

5.2 Dossiers éventuels

➤ 2001/4: Bulgarie: autoroute traversant la gorge de Kresna

[T-PVS/Files(2018)15 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)17 – Rapport des ONG]

DECISION: le Bureau remercie les autorités nationales pour le rapport communiqué et prend acte de l'appel de la décision sur l'alternative choisie pour le Lot 3.2 de l'autoroute, qui est toujours en instance devant le tribunal national.

Le Bureau examine attentivement les mesures prévues par le dispositif de la Recommandation n° 98 (2002) et notamment au paragraphe 3: « *de considérer la possibilité de renoncer à l'option de l'élargissement de la route actuelle, vu qu'elle augmenterait considérablement les atteintes sur un site unique, sans possibilité de compensation et de poursuivre l'étude des tracés alternatifs en recherchant une variante hors gorge qui respecte au mieux les contraintes naturelles et prévoit des mesures d'intégration des ouvrages et des compensations des impacts* ».

Estimant que la mise en œuvre du projet, comme elle est actuellement programmée, ne semble pas pleinement conforme à la Recommandation, le Bureau charge le Secrétariat de discuter avec la Commission européenne des questions en suspens.

5.3 Plaintes en attente

➤ 2014/6: Energie éolienne: danger potentiel pour un habitat naturel menacé à Izmir (Turquie)

DECISION: le Bureau constate l'absence de rapport des autorités turques et charge le Secrétariat de demander aux autorités de communiquer un nouveau rapport en vue de sa prochaine réunion, en septembre 2018.

Le Bureau encourage les autorités à procéder à un examen attentif des impacts cumulés des installations éoliennes dans le secteur, à faire rapport sur ce point et à collaborer, conformément aux recommandations du Groupe d'experts de la conservation des oiseaux, avec les acteurs concernés comme le partenaire de BirdLife International en Turquie et d'autres Conventions, comme l'AEWA et la CMS, y compris concernant la mise en œuvre des normes internationales.

➤ 2014/8: allégations d'exploitation et de commercialisation massives d'espèces protégées de mollusques marins à coquille en Grèce

[T-PVS/Files(2018)20 – Rapport du plaignant]

DECISION: le Bureau remercie l'Institut pour la Conservation marine de l'archipel d'avoir déposé une nouvelle plainte relative à la sauvegarde d'espèces protégées de mollusques marins à coquille en Grèce et d'accepter qu'elle soit jointe à la plainte en attente 2014/8, qui traite de la même question.

Le Bureau charge le Secrétariat de transmettre aux autorités ces nouvelles informations sur la poursuite de l'exploitation illicite de mollusques protégés, en les priant d'envoyer un rapport en vue de sa seconde réunion annuelle, en septembre 2018. Le Bureau encourage les autorités à mettre en place un programme à long terme pour améliorer la communication sur ce problème et sensibiliser le public en général, dans l'objectif de faire diminuer l'exploitation et le commerce illégaux.

Le Bureau réexaminera cette affaire en septembre afin d'élaborer une recommandation sur la question. Le Secrétariat est chargé de prendre contact avec la DG Environnement et de s'informer de leurs éventuelles procédures dans cette affaire.

- **2014/3: allégations de mise à mort intentionnelle d'oiseaux en Serbie & 2016/3: allégations de mises à mort délibérées de rapaces en Serbie**

[T-PVS/Files(2018)10 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)8 – Rapport du plaignant]

DECISION: le Bureau remercie les autorités serbes pour le rapport détaillé et les mesures prises pour faire cesser la mise à mort illégale d'oiseaux, dont l'interdiction des substances toxiques concernées et l'amélioration du traitement des déchets. Parallèlement, le Bureau constate qu'il est important, au plan national, d'améliorer les poursuites en cas de violations et d'alourdir les peines encourues.

Le Bureau encourage les autorités nationales à collaborer étroitement avec le Réseau des correspondants spéciaux de la Convention de Berne pour la mise à mort illégale d'oiseaux et à s'inspirer des Orientations sur la détermination des peines élaborées et adoptées dans ce cadre.

Le Bureau charge le Secrétariat de prier les autorités de soumettre, en vue de sa prochaine réunion, en septembre, un rapport actualisé sur les progrès accomplis.

- **2015/2: impact potentiel de parcs d'éoliennes sur les chauves-souris (« L'ex-République Yougoslave de Macédoine »)**

[T-PVS/Files(2018)13 + Ann – Rapport du gouvernement]

DECISION: le Bureau remercie les autorités nationales pour leurs rapports actualisés. Il décide d'attendre la réception des premières conclusions du suivi à l'issue de la construction, notamment sur les moyens mis en œuvre pour combler les lacunes identifiées dans l'organisation de la surveillance, et de réexaminer cette affaire à sa prochaine réunion, en septembre 2018.

Le Secrétariat est chargé de maintenir les contacts avec le secrétariat d'EUROBATS dans cette affaire.

- **2016/4: projet commercial dans le Parc national du lac de Skadar, un site candidat Emeraude (Monténégro)**

[T-PVS/Files(2018)2 + Ann – Rapport du plaignant]

DECISION: le Bureau remercie les autorités nationales qui ont aimablement accepté d'accueillir l'expertise sur les lieux de Berne/Ramsar et salue la coopération très positive entre les deux Conventions. Le Bureau remercie également le plaignant pour son rapport utile et bien documenté.

Le Bureau note que l'expertise sur les lieux est prévue pour la mi-juin 2018 et espère que les conclusions et recommandations de la mission seront disponibles quand la prochaine réunion du Bureau, en septembre, réexaminera l'affaire.

- **2016/05: allégations de nuisances liées à la création d'installations hydroélectriques sur le cours de la Vjosa (Albanie)**

[T-PVS/Files(2018)19 – Rapport du plaignant]

DECISION: le Bureau remercie les autorités albanaises qui ont aimablement accepté d'accueillir l'expertise sur les lieux dans le site de la Vjosa, et charge le Secrétariat de lancer les préparatifs de cette mission, en contactant notamment le bureau de l'UICN pour l'Europe du sud-est en vue de sa participation éventuelle en qualité d'observateurs. Le Bureau remercie également le plaignant et ses partenaires pour leur rapport actualisé.

Le Bureau note que l'expertise sur les lieux devrait se dérouler en juin 2018 et espère que les conclusions et recommandations de la mission seront disponibles quand la prochaine réunion du Bureau, en septembre, réexaminera l'affaire.

➤ **2016/09: nuisances potentielles de la centrale hydroélectrique de Nenskra pour le site candidat Emeraude de Svaneti 1 (Géorgie)**

[T-PVS/Files(2018)7 – Rapport du gouvernement]
[T-PVS/Files(2018)11 + Ann + Ann 2 – Rapport du plaignant]

DECISION: le Bureau remercie les autorités géorgiennes pour ses nombreux rapports et les déclarations publiées sur ce dossier, qui démontrent l'importance que le gouvernement accorde à cette affaire. Le Bureau remercie également l'ONG plaignante et ses partenaires pour leurs rapports pertinents et informatifs. Le Bureau souligne en outre l'importance de ce dossier, qui est le premier concernant une réduction de la superficie d'un site candidat Emeraude.

Le Bureau salue l'initiative des autorités de proposer trois nouveaux espaces pour compenser la forte réduction de taille du site candidat Emeraude initial Svaneti 1. Les conclusions de l'évaluation biogéographique Emeraude de 2017 suggèrent que ces sites devraient permettre de maintenir la suffisance au niveau des conclusions de 2015.

Le Bureau note toutefois que les dispositions suivantes devront être prises par les autorités nationales pour confirmer les évaluations de suffisance du Séminaire et permettre au Bureau de formuler une conclusion sur cette affaire:

- soumettre une base de données actualisée tenant compte des incohérences et des observations signalées dans les conclusions de 2017 ;
- envisager la présentation des trois sites de compensation (Racha) pour adoption officielle par le Comité permanent en 2018 ;
- envisager la possibilité de soumettre tous les sites candidats Emeraude de Géorgie pour adoption officielle par le Comité permanent en 2018 ;
- envisager l'inscription des 20 nouveaux sites proposés évalués en novembre 2017 sur la liste des sites destinés à être proposés comme candidats en 2018 ou à être directement adoptés comme des sites Emeraude à part entière ;

En septembre 2018, le Bureau réexaminera l'état d'avancement de la mise à jour de la base de données Emeraude de la Géorgie et les éventuelles décisions des autorités sur le statut de leurs divers sites Emeraude proposés et candidats.

➤ **2016/06: risque allégué d'extinction nationale de l'Outarde barbue (*Otis tarda*) en Serbie**

[T-PVS/Files(2018)9 + Ann – Rapport du gouvernement]
[T-PVS/Files(2018)1 – Rapport du plaignant]

DECISION: le Bureau remercie les autorités nationales et le plaignant pour leurs rapports actualisés. Il salue les efforts des autorités pour mettre en œuvre plusieurs solutions, y compris la création d'un espace protégé plus étendu au profit des espèces menacées. Le Bureau constate toutefois que les progrès restent lents et encourage les autorités à intensifier leurs efforts grâce à une coopération internationale en faveur de la gestion de l'espèce. Il conviendrait par conséquent que la Serbie envisage de signer le Protocole d'accord de la CMS pour la conservation et la gestion de la population de l'Outarde barbue en Europe centrale et son plan d'action.

Le Bureau examine également la question d'un conflit d'intérêts potentiel pour l'actuel responsable de l'espace qui est chargé de la protection de l'Outarde barbue, estime que les autorités devraient étudier la question et procéder à une évaluation attentive de la situation.

Le Bureau charge le Secrétariat de prier les autorités nationales de lui communiquer un rapport actualisé en vue de sa deuxième réunion annuelle.

5.4 Autres plaintes

- **2017/2: allégations de nuisances pour les sites candidats Emeraude du Parc national du lac Ohrid et de Galichica en raison de projets d'infrastructures (« L'ex-République Yougoslave de Macédoine »)**

[T-PVS/Files(2018)18 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)16 – Rapport du plaignant]

[T-PVS/Files(2018)3 + Ann – Formulaire de plainte]

DECISION: le Bureau remercie le plaignant d'attirer son attention sur les menaces qui pèsent sur les sites candidats Emeraude, ainsi que les autorités nationales pour le rapport communiqué au Centre du patrimoine mondial de l'Unesco suite à leur visite, qui a été transmis aux membres du Bureau.

Le Bureau examine les diverses possibilités d'action de la Convention, en tenant compte de la procédure en cours dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial et charge le Secrétariat de contacter le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco sur la question. Le Bureau réexaminera cette affaire à sa réunion de septembre et décidera quel rôle la Convention de Berne peut jouer dans ce dossier en évitant les doubles emplois.

- **2017/3: risque d'impact négatif de la construction d'un port à la confluence de la Save et du Danube (Serbie)**

[T-PVS/Files(2018)4 – Formulaire de plainte]

[T-PVS/Files(2018)6 – Rapport du gouvernement]

DECISION: le Bureau remercie les autorités et le plaignant pour les informations communiquées dans leurs rapports et reconnaît l'importance du site (une ZICO), notamment pour la conservation d'espèces d'oiseaux protégés par la Convention et pour son rôle de plaine alluviale.

Le Bureau salue également le processus actuel d'élaboration des ESE/EIE du projet de port, et décide d'attendre l'achèvement de toutes les procédures d'évaluation nécessaires au plan national.

Il charge le Secrétariat de suivre les procédures d'évaluation en priant les autorités de soumettre des rapports actualisés. Le Bureau réexaminera l'affaire à sa réunion de septembre 2018.

- **2017/4: allégations de menaces pour le site Emeraude Tarutino (UA0000137) du fait de projets agricoles (Ukraine)**

[T-PVS/Files(2018)5 – Formulaire de plainte]

[T-PVS/Files(2018)12 – Rapport du gouvernement]

DECISION: le Bureau remercie le plaignant d'attirer son attention sur les graves menaces qui pèsent sur le site Emeraude de Tarutino et se déclare profondément préoccupé pour la préservation des écosystèmes menacés de steppe pour lesquels le secteur a été classé comme site Emeraude.

Le Bureau remercie les autorités pour les initiatives positives déjà prises pour faire cesser l'exploitation agricole illicite de ce secteur. Il continue toutefois de recevoir des informations qui suggèrent que les cultures se poursuivent dans le secteur et que d'autres parties du site sont préparées pour les cultiver. Considérant l'importance des habitats steppiques, il recommande aux autorités nationales d'envisager d'octroyer le secteur un statut de protection stricte en plus de son statut de site Emeraude.

Le Bureau charge le Secrétariat de prendre d'urgence contact avec le correspondant national de l'Ukraine pour demander un rapport actualisé sur les mesures prises pour faire cesser l'agriculture illicite du site Emeraude adopté, en vue de sa prochaine réunion, en septembre 2018, où il réexaminera l'affaire.

6. SUIVI DE RECOMMANDATIONS ANTERIEURES: PROPOSITIONS DU SECRETARIAT

- **Recommandation n° 9 (1987) sur la protection de *Caretta caretta* dans la baie de Laganas, Zante (Grèce)**

[T-PVS/Files(2018)21– Rapport de l'ONG]

DECISION: le Bureau réexamine les informations communiquées par l'ONG sur l'état de conservation de *Caretta caretta* à Zante, 30 ans après l'adoption de la Recommandation n° 9 (1987). Compte tenu des préoccupations majeures exprimées par l'ONG, le Bureau charge le Secrétariat de prendre contact avec la Commission européenne avant de préparer une réponse et une éventuelle recommandation. Le Bureau rappelle que le secteur est un site Natura 2000 et qu'il convient très probablement que la Commission européenne se saisisse de l'affaire.

- **Recommandation n°190 (2016) sur la conservation des habitats naturels et de la vie sauvage, notamment les oiseaux, dans le cadre du boisement des zones de faible altitude en Islande**

DECISION: le Bureau déplore l'absence de progrès clairs dans la mise en œuvre des paragraphes du dispositif de la Recommandation et décide que la Convention continuera de suivre de près ce dossier en coopération avec l'AEWA et son Comité permanent. Le suivi de cette Recommandation sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour du Comité permanent (38^e réunion). Le Bureau charge le Secrétariat de prier les autorités nationales de lui transmettre un rapport actualisé sur la mise en œuvre de la Recommandation, en tenant compte des observations les plus récentes du Comité permanent de l'AEWA.

- **Recommandation n° 197 (2017) sur les mesures de prévention des risques biotechnologiques face à la propagation des maladies des amphibiens et des reptiles**

DECISION: le Bureau décide d'inscrire les progrès de la mise en œuvre de cette nouvelle Recommandation à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité permanent. Il recommande de fonder les rapports demandés aux Parties sur des enquêtes afin notamment de vérifier si des protocoles de prévention des risques biotechnologiques sont en place et comment ils sont appliqués.

7. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Le Secrétariat fait le point sur les prochaines campagnes de sensibilisation (mettant l'accent sur les réseaux sociaux) que prépare la Convention en 2018, (1) sur le changement climatique, la diversité biologique et les solutions fondées sur la nature et (2) sur la prévention des maladies de la faune sauvage et le rôle des êtres humains en la matière. Le Bureau se félicite des idées déjà préparées en vue de ses campagnes et souhaite contribuer à leur réussite en formulant dès que possible des orientations sur les notes de synthèse.

8. DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION – 40^E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE BERNE

8.1 40^e anniversaire de la signature de la Convention de Berne – 2019

Le Secrétariat rappelle que le 40^e anniversaire de la signature de la Convention approche à grands pas et que les préparatifs des événements qui marqueront l'occasion doivent être lancés dès à présent.

Le Secrétariat envisage actuellement l'organisation d'une session distincte (ou d'un événement en marge) lors de la 38^e réunion du Comité permanent pour y discuter de la contribution paneuropéenne de la Convention de Berne à la réalisation des Objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'application de l'Accord de Paris, de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement climatique et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'événement devrait également contribuer à la définition du rôle et de la contribution attendue de la Convention de Berne au nouveau Cadre mondial pour la diversité biologique Post-2020 qui est en cours d'élaboration. Les conclusions mettront l'accent sur l'importance essentielle de la diversité biologique et des services des écosystèmes dans la réalisation des Objectifs de développement durable et sur le rôle majeur des solutions fondées sur la nature dans la réalisation du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris grâce aux mesures d'adaptation et d'atténuation.

DECISION: le Bureau salue les idées du Secrétariat et recommande que, lors de son élaboration, la note de synthèse correspondante établisse très clairement le lien entre la dimension mondiale et la dimension paneuropéenne, en veillant à maintenir une approche régionale. Les trois axes de la manifestation, la discussion ou l'événement en marge spécifique organisé lors du prochain Comité permanent devraient être (1) le volet scientifique, (2) le volet politique et (3) des interactions entre les deux, c'est-à-dire comment la science peut influencer les mesures des pouvoirs publics et vice-versa.

Le Bureau décide également une prolongation d'une demi-journée de sa prochaine réunion afin de disposer d'un temps suffisant pour travailler collectivement au concept et à la préparation des débats du prochain Comité permanent.

8.2 Priorités de la Présidence géorgienne du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat présente au Bureau l'initiative du nouvel ambassadeur de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, qui souhaite faire du lien entre les droits de l'homme et la protection de l'environnement l'une des trois priorités de la future Présidence géorgienne du Conseil de l'Europe (novembre 2019-mai 2020). Des consultations sur cette idée sont en cours au sein du Conseil de l'Europe et devraient aboutir à l'organisation d'une Conférence ministérielle des ministres de l'Environnement à Tbilissi, début 2020.

DECISION: le Bureau se félicite de l'idée et souhaite beaucoup de succès à ses auteurs dans la concrétisation du projet. Il insiste sur le fait que la Convention de Berne est prête à contribuer à l'événement et devrait saisir l'occasion pour souligner l'importance particulière de la nature pour la santé humaine, son bien-être et les droits de l'homme en général, et sensibiliser à ces aspects.

9. QUESTIONS DIVERSES

Le Secrétariat indique au Bureau que, suite à l'inscription d'un soutien financier à Planta Europa dans le Programme d'activités et budget de la Convention pour 2018-2019, le Secrétariat de la Convention rencontrera M. Philippe Bardin, du Museum national d'Histoire naturelle (MNHN) en avril. M. Bardin est responsable de l'organisation de la prochaine Conférence Planta Europa, en 2020. La réunion examinera comment la Convention peut soutenir ce réseau dans son travail de révision de la Stratégie européenne de conservation des plantes et dans l'organisation de la prochaine Conférence.

DECISION: le Bureau salue l'organisation de la réunion de coordination et, considérant la tradition ancienne de coopération entre la Convention de Berne et Planta Europa, charge le Secrétariat de poursuivre la collaboration avec cette organisation et d'informer le Bureau des progrès accomplis.

Annexe 1



Strasbourg, le 13 mars 2018



T-PVS/Agenda(2018)2

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
Réunion du Bureau

Strasbourg, le 19 mars 2018
(Salle 14, ouverture: 9h30)

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[T-PVS/Agenda(2018)2 – Projet d'ordre du jour]

2. FINANCEMENT DE LA CONVENTION DE BERNE

3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2018 ET QUESTIONS BUDGETAIRES

[Note pour le Bureau]

[T-PVS(2017)20 - Programme d'activités et budget pour 2018-2019]

3.1 Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés: conclusions de la réunion

[T-PVS/DE(2018)1 - Agenda]

[T-PVS/DE(2018)8 – Projet de Résolution de renouvellement du DEAP]

3.2 Espèces exotiques envahissantes: préparatifs de la réunion du Groupe restreint sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)

[T-PVS/Agenda(2018)3 – Projet d'ordre du jour]

3.3 Mise à mort illégale d'oiseaux: avancement des préparatifs du lancement du tableau de bord IKB

3.4 Mise en place du Réseau Emerald: état d'avancement, activités pour 2018

3.5 Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012): état de préparation des ateliers de renforcement des capacités

3.6 Changement climatique et zones protégées: préparatifs de la réunion commune des deux Groupes d'experts

3.7 Forêts anciennes : possibilités de coopération avec la *Wild Europe Initiative*

3.8 Plan d'action paneuropéen de sauvegarde de l'esturgeon

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION: RAPPORTS BIENNAUX ET ORS

5. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: DOSSIERS (CF. NOTE CI-APRÈS)

[T-PVS/Notes(2018)1 – Résumé des dossiers et des plaintes]

[T-PVS/Inf(2018)1 – Registre des dossiers de la Convention de Berne]

5.1 Sites spécifiques - Dossiers ouverts

- 2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra –Via Pontica
- 2012/9: dégradations alléguées sur les plages de pont de ZPS de Fethiye et de Patara (Turquie)
- 2013/1: installations hydroélectriques sur le territoire du Parc national de Mavrovo («L'ex-République yougoslave de Macédoine »)

[T-PVS/Files(2018)14 – Rapport du gouvernement]

5.2 Dossiers éventuels

- 2001/4: Bulgarie: autoroute traversant la gorge de Kresna

[T-PVS/Files(2018)15 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)17 – Rapport des ONG]

5.3 Plaintes en attente

- 2014/6: Energie éolienne: danger potentiel pour un habitat naturel menacé à Izmir (Turquie)
- 2014/8: allégations d'exploitation et de commercialisation massives d'espèces protégées de mollusques marins à coquille en Grèce

[T-PVS/Files(2018)20 – Rapport du plaignant]

- 2014/3: allégations de mise à mort intentionnelle d'oiseaux en Serbie & 2016/3: allégations de mises à mort délibérées de rapaces en Serbie

[T-PVS/Files(2018)10 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)8 – Rapport du plaignant]

- 2015/2: impact potentiel de parcs d'éoliennes sur les chauves-souris (« L'ex-République Yougoslave de Macédoine »)

[T-PVS/Files(2018)13 + Ann – Rapport du gouvernement]

- 2016/4: projet commercial dans le Parc national du lac de Skadar, un site candidat Emeraude (Monténégro)

[T-PVS/Files(2018)2 + Ann – Rapport du plaignant]

- 2016/05: allégations de nuisances liées à la création d'installations hydroélectriques sur le cours de la Vjosa (Albanie)

[T-PVS/Files(2018)19 – Rapport du plaignant]

- 2016/09: nuisances potentielles de la centrale hydroélectrique de Nenskra pour le site candidat Emeraude de Svaneti 1 (Géorgie)

[T-PVS/Files(2018)7 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)11 + Ann + Ann 2 – Rapport du plaignant]

- 2016/06: risque allégué d'extinction nationale de l'Outarde barbue (*Otis tarda*) en Serbie

[T-PVS/Files(2018)9 + Ann – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)1 – Rapport du plaignant]

5.4 Autres plaintes

- 2017/2: allégations de nuisances pour les sites candidats Emeraude du Parc national du lac Ohrid et de Galichica en raison de projets d'infrastructures (« L'ex-République Yougoslave de Macédoine »)

[T-PVS/Files(2018)18 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files(2018)16 – Rapport du plaignant]

[T-PVS/Files(2018)3 + Ann – Formulaire de plainte]

- 2017/3: risque d'impact négatif de la construction d'un port à la confluence de la Save et du Danube (Serbie)

[T-PVS/Files(2018)4 – Formulaire de plainte]

[T-PVS/Files(2018)6 – Rapport du gouvernement]

- 2017/4: allégations de menaces pour le site Emeraude Tarutino (UA0000137) du fait de projets agricoles (Ukraine)

[T-PVS/Files(2018)5 – Formulaire de plainte]

[T-PVS/Files(2018)12 – Rapport du gouvernement]

NOTE: A examiner à la réunion du Bureau de septembre 2018

- **Dossier ouvert** - 1995/6: Chypre: péninsule d'Akamas
- **Dossier ouvert** - 2010/5: Grèce: menaces pour les tortues marines à Thines Kiparissias
- **Dossier éventuel** - 2017/1: protection légale insuffisante de l'Autour des palombes et d'autres rapaces en Norvège
- **Plaintes en attente** – 2011/5: France / Suisse : menaces pour l'Apron du Rhône (*Zingel asper*) dans le Doubs (France) et dans le canton du Jura (Suisse)
- **Plaintes en attente** - 2017/6: Islande: Impact négatif potentiel de nouvelles infrastructures routières sur les forêts authentiques de bouleaux de la Réserve naturelle de Breiðafjörður

6. SUIVI DE RECOMMANDATIONS ANTERIEURES: PROPOSITIONS DU SECRETARIAT

- Recommandation n° 9 (1987) sur la protection de *Caretta caretta* dans la baie de Laganas, Zante (Grèce)
[T-PVS/Files(2018)21– Rapport de l'ONG]
- Recommandation n°190 (2016) sur la conservation des habitats naturels et de la vie sauvage, notamment les oiseaux, dans le cadre du boisement des zones de faible altitude en Islande
- Recommandation n° 197 (2017) sur les mesures de prévention des risques biotechnologiques face à la propagation des maladies des amphibiens et des reptiles

7. COMMUNICATION ET VISIBILITE

8. DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION – 40E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE BERNE

8.1 40^e anniversaire de la signature de la Convention de Berne – 2019

8.2 Priorités de la Présidence géorgienne du Conseil de l'Europe

9. QUESTIONS DIVERSES

Annexe 2
Contribution volontaires à la Convention de Berne
reçues pour le budget 2018
 (par ordre alphabétique)

	Annoncées	Reçues	Créditées sur le Compte CB (*)	Levy
Andorre		1,000.00	934.58	65.42
Croatie		2,000.00	1,869.16	130.84
Chypre	1,000.00			
République tchèque	8,000.00			
Luxembourg	10,000.00			
Norvège (Ministère)	20,000.00			
Pologne	5,000.00 (?)			
République slovaque		2,000.00	1,869.16	130.84
Royaume-Uni	17,000.00			
	61,000.00 €	5,000.00 €	4,672.90 €	327.10 €(*)

(*) Levy (logistical support) amount to be deducted

Annexe 3

LISTE DES PARTICIPANTS

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Hasmik GHALACHYAN, Head, Division of Plant Resources Management, Agency of Bioresources Management, Ministry of Nature Protection, Government Building 3, Republic Square, AM-0010 YEREVAN.

Tel: +374 11 818 582 / +374 55 422 432. E-mail: ghalachyanhasmik@yahoo.com or interdpt@mnp.am

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jan PLESNIK, Adviser to Director in foreign affairs, Nature Conservation Agency (NCA CR), Kaplanova 1931/1, CZ-148 00 PRAGUE 11 – CHODOV

Tel: +42 283 069 246. Fax: +42 283 069 E-mail: jan.plesnik@nature.cz

ESTONIA / ESTONIE

Ms Merike LINNAMÄGI, Senior officer, Nature Conservation Department, Ministry of the Environment, Narva Road 7a, EE-15172 TALLINN.

Tel: +372 626 2900. Fax : +372 626 2802. E-mail: merike.linnamagi@envir.ee

NORWAY / NORVÈGE

Mr Øystein STØRKERSEN, Principal Advisor, Norwegian Environment Agency, P.O. Box 5672, Sluppen, N-7485 TRONDHEIM

Tel: +47 7358 0500. Fax: +47 7358 0501 or 7358 0505. E-mail: oystein.storkersen@miljodir.no

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Ms Jana DURKOŠOVÁ, Senior State Advisor, Division for Nature and Landscape Protection, Ministry of the Environment, Námestie Ľ. Štúra 1, SK-812 35 BRATISLAVA.

Tel: +421 2 5956 2211. Fax: +421 2 5956 2031. E-mail: jana.durkosova@enviro.gov.sk

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Democratic Citizenship and Participation / Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France Tel: +33 3 88 41 20 00. Fax: +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of the Culture, Nature and Heritage Department, Directorate of Democratic Citizenship and Participation DGII / Chef du Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation DGII

Tel: +33 388 41 22 59. Fax: +33 388 41 37 51 E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mr Gianluca SILVESTRINI, Head of Division, Division of Major Risks and Environment, Directorate of Democratic Citizenship and Participation DGII / Chef de Division, Division des Risques majeurs et de l'Environnement, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation DGII

Tel: +33 388 41 35 59. Fax: +33 388 41 37 51 E-mail: gianluca.silvestrini@coe.int

Ms Iva OBREtenova, Secretary of the Bern Convention, Biodiversity Unit / Secrétaire de la Convention de Berne, Unité de la Biodiversité

Tel: +33 3 90 90 21 58 81. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: iva.obretenova@coe.int

Mr Marc HORY, Project support officer, Biodiversity Unit / Agent de soutien aux projets, Unité de la Biodiversité

Tel: +33 390 41 28 27. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: marc.hory@coe.int

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative assistant, Biodiversity Unit / Assistante administrative, Unité de la Biodiversité

Tel: +33 3 88 41 34 76 Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: veronique.decusac@coe.int